

## "L'EEE. Un concept de circonstance" dans EFTA Bulletin (Juillet-Septembre 1990)

**Légende:** En été 1990, en écho à la chute du Mur de Berlin et aux transformations à l'œuvre en Europe de l'Est, le périodique EFTA Bulletin salue la portée politique de la création de l'Espace économique européen (EEE) en prélude à une nouvelle architecture de l'Europe.

**Source:** EFTA Bulletin. Juillet-Septembre 1991, n° 3; vol. XXXI. Genève: Service de presse et d'information de l'Association européenne de libre-échange.

**Copyright:** Les articles originaux de EFTA Bulletin peuvent être reproduits sans autorisation spéciale, à condition de mentionner la source: "EFTA Bulletin"

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"l\\_eee\\_un\\_concept\\_de\\_circonstance"\\_dans\\_efta\\_bulletin\\_juillet\\_septembre\\_1990-fr-e6a6e167-70d0-422d-a620-5f346281d175.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

## L'EEE. Un concept de circonstance

En janvier 1989, lorsque le Président de la Commission des CE, M. Jacques Delors, proposa aux pays de l'AELE « une forme d'association qui serait mieux structurée sur le plan institutionnel avec des organes communs de décision et de gestion », il a précisé que ce nouveau concept soulignerait aussi la dimension politique de la coopération CE-AELE.

Personne ne pouvait alors prévoir que les années 1989 et 1990 seraient témoins des changements les plus profonds survenus en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La dimension politique de l'Espace économique européen, qui, à l'époque du discours de M. Delors a pu passer quelque peu inaperçue dans les pays de l'AELE, prend aujourd'hui sa véritable signification alors que s'engagent des négociations AELE-CE sur l'EEE.

A leur réunion au sommet de Göteborg à la mi-juin, les chefs de gouvernement et les ministres de l'AELE ont exprimé l'avis qu'une forme d'association plus étroite entre la CE et l'AELE au sein de l'EEE serait d'une importance politique majeure pour la mise en place d'une nouvelle architecture européenne et renforcerait la capacité commune d'offrir inspiration et soutien aux nouvelles démocraties d'Europe.

Une semaine plus tard à Bruxelles, le Président du groupe de négociation à haut niveau de l'AELE exprimait la même idée au début des négociations formelles sur l'EEE. Il a déclaré de la part des pays de l'AELE qu'un Espace économique européen est un concept de circonstance, étant donné l'évolution dans l'ensemble de l'Europe et que cette évolution rendait encore plus urgente la création d'un EEE. Dans ce contexte, il a précisé que la CE et les pays de l'AELE partagent la responsabilité de venir en aide aux pays de l'Europe centrale et de l'Est dans leurs efforts vers une réforme politique et économique. Les développements survenus en Europe – et dans le monde – depuis juin n'ont fait que renforcer ce point de vue.

Les pays de l'AELE ont déjà démontré leur sens des responsabilités à l'égard de l'ensemble de l'Europe à la fin de l'année dernière, lorsque – en plus de leurs efforts bilatéraux – ils ont uni leurs forces à celles de la Communauté et d'autres pays occidentaux dans le cadre du Groupe des Vingt-quatre et par la suite de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Récemment, ils ont encore témoigné de leur volonté de prendre des mesures concrètes en faveur des pays de l'Est européen en signant, à la réunion au sommet de Göteborg, des déclarations de coopération avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Entre la fin septembre et la mi-novembre, les trois comités mixtes institués aux termes des déclarations auront tenu leurs premières réunions. De hauts fonctionnaires des pays de l'AELE et des États concernés étudieront des propositions concrètes dans les domaines des échanges commerciaux, de l'économie, de l'industrie, de la coopération technique et scientifique, du tourisme, des transports et des télécommunications, ainsi que de la protection de l'environnement – un secteur dans lequel les trois pays de l'Est sont aux prises avec des problèmes pressants et où les pays de l'AELE peuvent apporter leur grande expérience. Entretemps, la coopération traditionnelle entre l'AELE et la Yougoslavie, qui a servi à plus d'un titre de modèle à ces nouveaux instruments, se poursuit. L'AELE participe à la Foire d'automne de Zagreb et le comité mixte AELE-Yougoslavie se réunira en novembre.

Les déclarations de coopération signées à Göteborg sont considérées, tant par l'AELE que par les trois pays de l'Est, comme un premier pas en avant. Elles sont les prémices d'une évolution future – les pays de l'AELE se sont en effet déclarés disposés à examiner conjointement avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie les conditions pour la mise en place progressive de zones de libre-échange. On admet généralement que pour réaliser un véritable libre-échange, diverses conditions économiques essentielles doivent être réunies, ce qui n'est pour l'heure pas encore le cas dans les trois pays concernés. Néanmoins, les débats sur de futurs accords de libre-échange commenceront dès que se réuniront les comités mixtes.

Le fait que cette nouvelle ouverture vers l'Est intervient parallèlement aux négociations sur l'EEE est plus qu'une simple coïncidence. Cela montre que l'Association ne considère pas l'EEE isolément, mais comme une pièce de la « nouvelle architecture de l'Europe » où tous les pays de notre continent devraient en fin de compte trouver leur place. Alors que l'EEE est toujours en devenir, il peut paraître prématuré de penser à

son futur rôle paneuropéen; il n'en demeure pas moins que les négociateurs de l'AELE et de la CE auront présente à l'esprit une dimension large de l'Espace économique européen. Une fois achevé, l'EEE devra rester un concept ouvert et autoriser l'adaptation future – sous une forme ou sous une autre – des pays de l'Europe de l'Est à l'intégration européenne. Des considérations de la sorte pourraient certainement être retenues comme thèmes du dialogue politique prévu à la dernière réunion ministérielle AELE-CE, en décembre 1989.